

Commune de Sandillon



251 Route d'Orléans

45640 Sandillon

Tel : 02 38 69 79 80

Fax : 02 38 41 12 91

Nombre d'habitants : 3 971 (population totale)

Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement

Année 2015

Partie 1 : Service de l'eau (*pages 1 à 10*)

Partie 2 : Service de l'assainissement (*pages 11 à 16*)

Annexe : L'eau de Sandillon (*pages 17*)

1) Caractéristique technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal

- *Nom de la collectivité* : SANDILLON
- *Caractéristiques* : Commune

- *Compétences liées au service* :
 - Production
 - Protection de l'ouvrage de prélèvement
 - Traitement
 - Transfert
 - Stockage
 - Distribution

- *Territoire desservi* : SANDILLON
- *Existence d'une CCSPL* : Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie.

1.3. Estimation de la population desservie

Le service public d'eau potable dessert 3 950 habitants au 31/12/2015 (3 900 au 31/12/2014).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 600 abonnés au 31/12/2015 (1 580 au 31/12/2014).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 43,79 abonnés/km au 31/12/2015 (43,24 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,47 habitants/abonné au 31/12/2015 (2,47 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 105,95 m³/abonné au 31/12/2015. (109,2 m³/abonné au 31/12/2014).

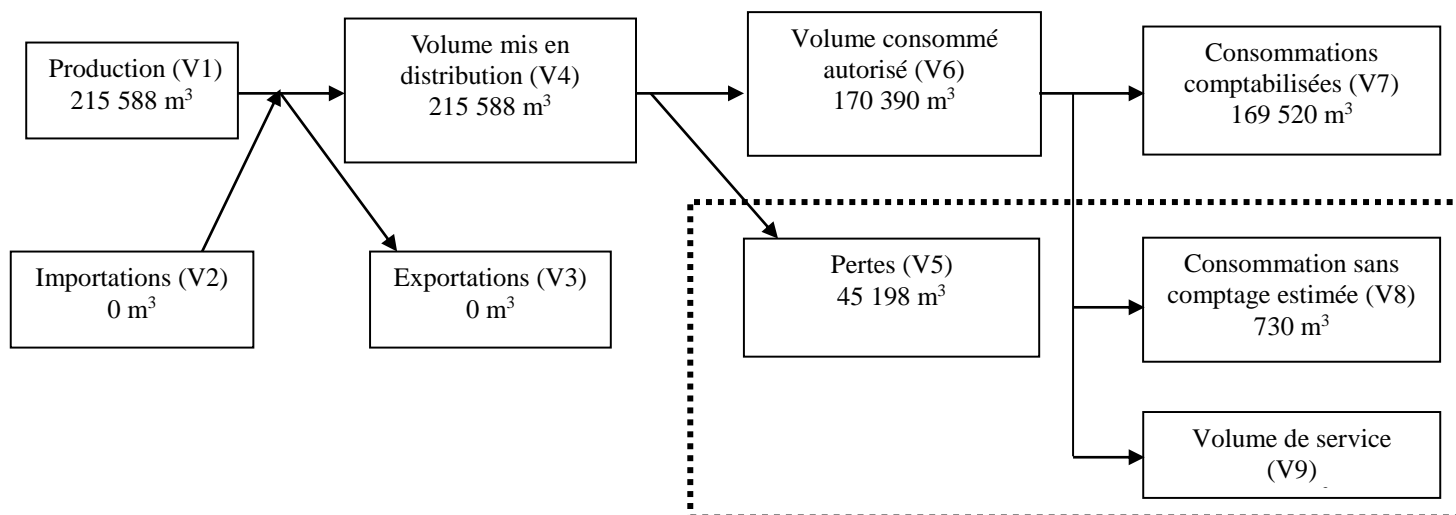
1.5. Eaux brutes

Le service public d'eau potable prélève 215 588 m³ pour l'exercice 2015 (187 183 pour l'exercice 2014).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.6. Eaux traitées

1.6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



1.6.2 Production

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2015 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Les Cailloux	187 183	215 588	15,2%	60

1.6.3 Volume vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	172 539	169 520	-1,8%

1.6.4 Autres volumes

	Exercice 2014 en m ³ /an	Exercice 2015 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	730	730	0%
Volume de service (V9)	140	140	0%

1.6.5 Volume consommé autorisé

	Exercice 2014 en m ³ /an	Exercice 2015 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	173 409	170 390	-1,7%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 36,54 kilomètres au 31/12/2015 (36,54 au 31/12/2014).

2) Tarifification de l'eau et recettes du service

2.1. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Il n'y a pas de frais d'accès au service.

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15 / 20 mm y compris location du compteur	23,40 €	23,98 €
	Abonnement DN 25 mm	35,68 €	36,57 €
	Abonnement DN 40 mm	39,78 €	40,77 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,94 €/m ³	0,96 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m ³	0 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,24 €/m ³	0,23 €/m ³

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

- Délibération du 16/04/2015 effective à compter du 01/04/2015 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture type

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	23,40	23,98	2,5%
Part proportionnelle	112,80	115,20	2,1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	136,20	139,18	2,2%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,00	0,00	____%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	28,80	27,60	-4,2%
TVA	9,07	9,17	1,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	37,87	36,77	-2,9%
Total	174,07	175,95	1,1%
Prix TTC au m³	1,45	1,47	1,4%

2.3. Recettes

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 239 699 € (242 637 € au 31/12/2014).

3) Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	14	14	14	14
Paramètres physico-chimiques	14	14	14	14

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	0
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	90%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	94

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateur de performance du réseau

3.3.1 Rendement du réseau de distribution

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	92,6 %	79 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	13	12,78
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	92,2 %	78,6 %

3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,5 m³/j/km (1,1 en 2014).

3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 3,4 m³/j/km (1 en 2014).

3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,09% (0,55 en 2014).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60% (60% en 2014).

4) Indicateur de performance

4.1. Montants financiers (principales dépenses)

- Fonctionnement :	
Reversement agence de l'eau - pollution domestique	41 781,00 €
Entretien et réparation réseau	10 323,22 €
- Investissement :	
Maitrise d'œuvre renforcement réseau AEP rue du Dhio	3 150,00 €
Maitrise d'œuvre renforcement réseau AEP route de Ferolles	4 500,00 €
Travaux Réseaux AEP route de Ferolles et rue Casimir Tollet	194 813,21 €
Travaux divers	3 346,05 €

4.2. Etat de la dette

		Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		76 633,26 €	68 566,58 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	8 066,68 €	8 066,68 €
	en intérêts	3 454,68 €	3 113,63 €

4.3. Principaux travaux prévus en 2016(en € HT)

Remplacement conduite rue du Dhio	5 605,00 €
Renforcement réseau rue du Dhio	54 275,00 €
Maitrise d'œuvre rue du Dhio	3 150,00 €
Modification du branchement électrique du château d'eau	7 927,00 €
Renforcement conduite d'eau route d'Orléans	100 000,00 €
Maitrise d'œuvre route d'Orléans	6 000,00 €

5) Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 900	3 950
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	1,45	1,47
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	94	94
P104.3	Rendement du réseau de distribution	92,6%	79%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,1	3,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1	3,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,55%	1,09%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60%	60%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

Service de l'assainissement

1) Caractéristique technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal

- *Nom de la collectivité* : SANDILLON
- *Caractéristiques* : Commune

- *Compétences liées au service* :
 - Collecte

- *Territoire desservi* : SANDILLON
- Existence d'une CCSPL : Non

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie.

1.3 Estimation de la population desservie

Le service public d'assainissement collectif dessert 3 580 habitants au 31/12/2015 (3 580 au 31/12/2014).

1.4 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 480 abonnés au 31/12/2015 (1 480 au 31/12/2014).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 1 480.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 69,16 abonnés/km) au 31/12/2015. (69,16 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,42 habitants/abonné au 31/12/2015. (2,42 habitants/abonné au 31/12/2014).

1.5 Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	153 474	149 515	-2,6%

1.6 Autorisation de déversement d'effluents industriels

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2015 (0 au 31/12/2014).

1.7 Linéaire de réseaux de collecte et/ou transfert

Le réseau de collecte et transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 21,4 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

Soit un linéaire de collecte total de 21,4 km (21,4 km au 31/12/2014).

2) Tarification de l'assainissement et recette du service

2.1 Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.). Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

	Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Frais d'accès au service:	0 €	0 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	1 035,00 €	1 035,00 €
Participation aux frais de branchement	0 €	0 €

Tarifs	Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	65,94 €	66,6 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	1,28 €/m ³	1,29 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,19 €/m ³	0,18 €/m ³

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

- Délibération du 16/04/2015 effective à compter du 01/04/2015 fixant les tarifs du service d'assainissement.

2.2 Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	65,94	66,60	1%
Part proportionnelle	153,60	154,80	0,8%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	219,54	221,40	0,8%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,80	21,60	-5,3%
TVA	24,23	24,30	0,3%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	47,03	45,90	-2,4%
Total	266,57	267,30	0,3%
Prix TTC au m³	2,22	2,23	0,4%

2.3 Recettes

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 318 994 € (322 809 au 31/12/2014).

3) Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif

Pour l'exercice 2015, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 1 480 abonnés potentiels (100% pour 2014).

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'auto-surveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	50%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	80

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

4) Financement des investissements

4.1 Montants financiers (principales dépenses)

- Fonctionnement :		
Reversement agence de l'eau - modernisation des réseaux		29 502,00 €
Entretien et réparation réseau		25 403,65 €
- Investissement :		
Maitrise d'œuvre renforcement réseau Asst rue du Dhiot		
De la tuilerie et Isabelle Romée		4 050,00 €
Travaux Réseaux Asst rue du Dhiot		188 617,10 €
Réhabilitation poste de relevage		33 404,28 €
Télésurveillance sur 2 postes de refoulement		4 160,00 €

4.2 Etat de la dette du service

		Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		57 824,41 €	68 505,11 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	10 433,99 €	10 793,96 €
	en intérêts	5 449,93 €	2 521,02 €

4.3 Principaux travaux prévus en 2016(en € HT)

Regard 1000 pour raccordements futurs	15 000,00 €
Réhabilitation poste rue Verte + télésurveillance	38 000,00 €
Pompe de relevage	5 000,00 €

5) Tableau récapitulatif des indicateurs

Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	3 580	3 580
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,22	2,23
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	80
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0



L'EAU de SANDILLON

D'où vient l'eau de Sandillon ?

Tout le monde connaît le château d'eau ! C'est là que se trouve le captage qui fournit l'eau à Sandillon. Le forage, qui date de 1947, descend jusqu'à 83 m de profondeur. Sous la surface du sol, on trouve une couche de calcaire très poreux (karstique, disent les géologues) : ce qui explique les effondrements circulaires qui apparaissent mystérieusement dans les champs ! Dans cette couche circule une nappe qui draine les eaux superficielles. Mais la nappe d'eau captée par le forage se trouve dans des calcaires (appelés calcaires d'Etampes) à plus de 40 mètres de profondeur. Cette nappe est protégée par une couche imperméable de marnes et de calcaires marneux, épaisse de 10 mètres. La nappe superficielle ne peut donc pas, normalement, se mélanger à cette eau profonde.

Le château d'eau

Haut de 25 m, avec une capacité de réservoir de 400 m³, il a été construit en 1956. Il a été mis en eau le 9 décembre 1956. La mise en route de la distribution a été effectuée le 15 avril 1957.

Le pompage est assuré par une pompe de 150 m³/h immergée à -26 mètres. La pompe, actuellement en service, a été installée en 1991. Le volume d'eau maximum pompé par jour est de l'ordre de 2 500 m³. Le volume annuel maximum est actuellement d'environ 300 000 m³.

Comment est protégé le forage ?

Le tube de soutènement en acier est protégé par une cimentation jusqu'à 45 mètres de profondeur. De plus, pour éviter toute contamination par surface, il est doublement cimenté sur les premiers 16 mètres. L'absence de nitrates confirme que l'étanchéité est bonne. Le château d'eau comporte également une tête de forage étanche.

En outre, les alentours sont protégés : la réglementation prévoit, en effet, trois périmètres de protection : un périmètre immédiat qui entoure le captage (l'enclos du château d'eau), un périmètre rapproché et un périmètre éloigné.

Certaines activités sont interdites dans le périmètre rapproché et strictement réglementées dans le périmètre éloigné : il s'agit, par exemple, de puits, de forage, de l'ouverture de carrières, de stockage d'hydrocarbures, d'installation d'épuration, de dépôts d'ordures ou de création de cimetière.

La qualité de l'eau

L'eau de Sandillon ne contient ni nitrates, ni phosphates. C'est une eau de bonne qualité bactériologique et peu minéralisée. Cette eau contient du fer et du manganèse en sortie de forage. En 2006, une station de déférisation et démanéisation de type biologique a été mise en service. Depuis, les mesures de fer et de manganèse en sortie de la station de traitement sont inférieures aux seuils de mesure des analyses.

L'eau du réseau communal est régulièrement analysée et surveillée par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S).

L'eau est aussi traitée au chlore pour garantir sa qualité bactériologique.